



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>97268</b>	De <b>M. Yves Nicolin</b> ( Les Républicains - Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >établissements de santé	<b>Tête d'analyse</b> >établissements de soins de suite et de réadap	<b>Analyse</b> > soins ambulatoires. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>05/07/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Yves Nicolin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les risques potentiels liés au virage ambulatoire dans le secteur SSR (soins de suite et de réadaptation). Le secteur SSR a fait preuve de beaucoup d'adaptabilité pour pallier l'évolution des contraintes qui s'imposent au secteur MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) telles que l'IPDMS, la tarification T2A, les réductions capacitaires et le virage ambulatoire, ceci dans l'objectif de compenser leurs effets et de maintenir des filières de soins efficaces. Ces éléments font que l'on aboutit aujourd'hui à un système en équilibre délicat, qui reste fonctionnel grâce à des compensations reposant en grande partie sur le secteur SSR. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître la méthodologie utilisée pour analyser les risques d'un virage ambulatoire inconsidéré du SSR sur cet équilibre.